

Le 29 janvier 2024  
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

**JEUDI 08 février 2024 à 20 h 30**

**A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS**

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Jean GORIOUX

**ORDRE DU JOUR :**

- 01 Convention avec la SAUR pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie
- 02 Achat de parcelles AB 134 et AB 135 Rue de la Garenne
- 03 Acte de rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement LA DISTILLERIE IV
- 04 Dépenses d'investissement – Budget principal – Ouverture par anticipation
- 05 Transfert au SDDER de la compétence « Infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) »
- 06 Location de la boulangerie au 72 Rue des Distilleries
- 07 Bilan de concertation et arrêt des ZAEnR
- 08 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

**DECISIONS DU MAIRE :** Décisions du Maire en vertu de sa délégation

**INFORMATION :** -